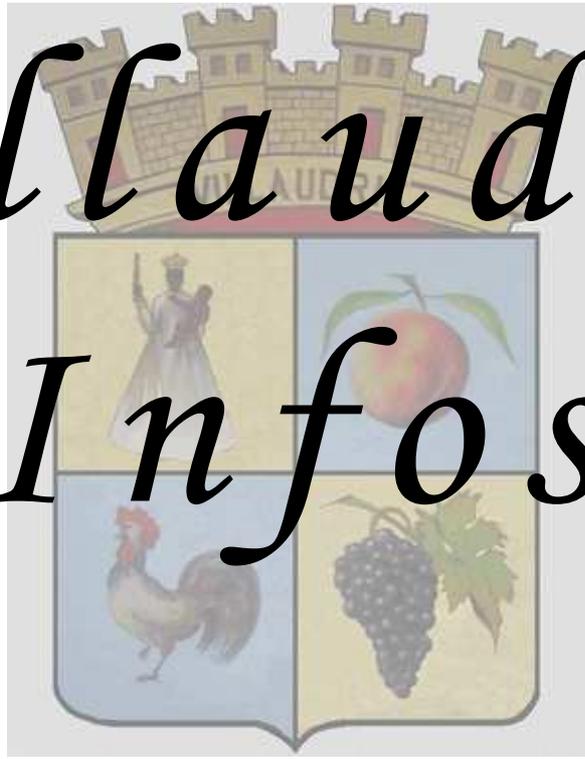


Villaudric

Infos



HISTOIRE LOCALE

Villaudric est un nom d'origine Wisigothique d'après le dictionnaire DAUZAT et ROSTAING, Villa Théodoric ou Villa Ald'ric.

Villaudric a pour **patron Saint Julien de Brioude** martyr romain décapité en 304 à Brioude. Sa fête le 28 août est encore «fête locale» de Villaudric.

Les chartes du XI^{ème} siècle mentionnent que la terre de Villaudric dépendait du prieuré **Notre Dame de la Daurade** et était déjà sous la protection de Saint Julien.

En 1270 quand le comté de Toulouse devient par héritage possession du Roi de France, Philippe III le Hardi, deux consuls de la «Bastida de Villaudric» viennent prêter serment en l'Eglise Saint Michel de Villemur, au délégué du Roi, le Sénéchal de Carcassonne.

Mais les terres furent ravagées pendant la guerre de Cent ans et une épidémie de peste finit de dévaster la paroisse. Une tradition orale veut que, pour arrêter les progrès du fléau, les habitants aient organisé une procession solennelle autour du village, le 20 janvier, jour de Saint Fabien. En raison de cette circonstance, ce jour-là fut pendant longtemps chômé et fêté religieusement par la population.

En 1470, afin de favoriser le peuplement, une nouvelle charte de coutumes est accordée aux habitants. L'ancien fort est relevé et entretenu par les habitants (les cuisines de ce «fort» sont les caves de l'actuel château).

Villaudric reste possession du monastère Notre Dame de la Daurade jusqu'en 1565.

Le sénéchal de Quercy, **François de SEGUIER**, seigneur de la Gravière achète les terres de Villaudric le 14 avril 1565.

Napoléon fait halte au château, sans doute en se rendant en Espagne. Acquis et restauré par le Comte de VILLELE en 1832, il est encore habité par ses descendants.

Le repeuplement de la commune s'est accompagné de l'essor de l'agriculture, la qualité du sous-sol ferrugineux permet la production d'un vin de qualité. Le «Villaudric» gardera son label et sa renommée au cours des siècles. Le vignoble est actuellement compris dans l'appellation «AOC Côtes du Frontonnais».

Villaudric, lors de la déroute des bataillons nazis, le 20 août 1944, paya un lourd tribut. Dix neuf de ses habitants furent abattus devant le café et on releva huit blessés. Une plaque, apposée sur le lieu même du drame, rappelle ce massacre (demander la brochure retraçant les terribles événements au secrétariat de mairie).

L'Eglise, toujours sous le vocable de Saint Julien de Brioude, incendiée durant les guerres de religion, subit restaurations et dégradations au cours des siècles. De construction récente (1855), elle est rebâtie en partie sur l'emplacement de l'ancienne. **Son style est gothique** ainsi que les quatre chapelles.

On peut remarquer dans la chapelle de droite une gracieuse Vierge à l'Enfant en bois doré (statue classée).

Le clocher et les clochetons qui l'entourent, construits en brique claire ont été mutilés par les mitrilles allemandes le 20 août 1944, ce qui explique le crépi de ciment et le cerclage de plomb.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Villaudric au recensement de 2014 compte 1515 habitants. Le village se trouve placé entre les vallées de la Garonne, du Tarn et du Girou et a une superficie de 1216 hectares.

Son altitude à la Mairie est de 142 mètres et à 150 mètres à son point le plus haut.

Le village situé à 28 kilomètres au Nord Est de Toulouse, s'est développé tout au long d'une voie de circulation, aujourd'hui CD 29 formant un village-rue de près d'un kilomètre de longueur.

Il est distant de 4 kilomètres de Fronton, de 7 kilomètres de Villemur, et de 24 kilomètres de Montauban.

La commune est rattachée au canton rural de **Villemur**, lequel regroupe 19 communes : Bouloc, Castelnau-d'Estrétefonds, Cépet, Fronton, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villariès, Villeneuve-lès-Bouloc et Villemur, Le Born, Bondigoux, Villematier, Layrac-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn, La Magdeleine-sur-Tarn, Bessières et Buzet-sur-Tarn.

La population du canton est d'environ 40.000 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune est membre de la Communauté des Communes du Frontonnais qui comprend 10 communes : Bouloc, Cépet, Castelnau, Fronton, Gargas, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve les Bouloc.

Soit un peu plus de 24.000 habitants.

Le Président de la Communauté est M. PETIT Philippe Maire de St Sauveur

Les Conseillers départementaux élus le 30 mars 2015 sont :

Mme CABESSUT Ghislaine, maire de Bouloc et **M. Jean-Luc RAYSEGUIER**,
maire de Bessières

Ce canton fait partie de la cinquième circonscription qui regroupe les Cantons de Fronton, Grenade, Villemur et de Toulouse XIV. Sa population est de 124.000 habitants environ.

L'actuelle députée est : Madame Françoise IMBERT

Le Conseil Municipal élu le 23 mars 2014 est composé de 15 membres :

MAIRE : M. VASSAL Jean-Paul. **Permanences le samedi matin sur rendez-vous**

ADJOINTS :

M. JAYLES Louis

Mme TEULIER Ghislaine

M. GARRIGUES Didier

Permanences sur rendez-vous

Conseillers Délégués :

Mme LEFEBRES Carine

M. PINEAU Sylvain

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

M. BENAÏOUN Jacques

Mme CAUJOLLE Aurore

Mme CRAUZZO Marie-Pierre

M. CZERWINSKI Christian

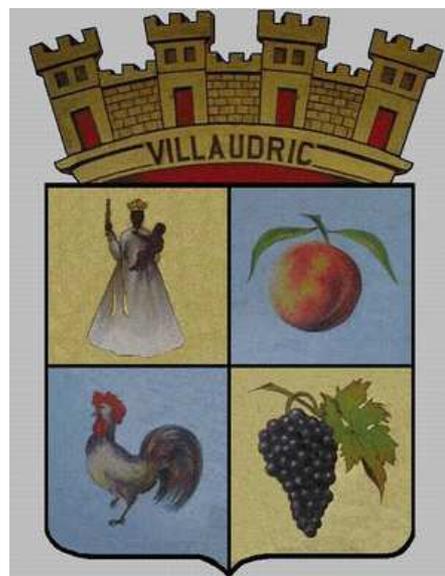
Mme LEBLAYE Colette

M. LUGAN Pascal

Mme MAYMARD Mireille

M. ROUCH Jean-François

Mme SALLES Sophie



VILAUDRIC EN CHIFFRES

GENERALITES

Superficie de la Commune : 1216 ha
Altitude du point le plus élevé : 150 m
Altitude de l'agglomération : 142 m
Nombre de Communes limitrophes : 3
Fronton, Boulloc, Villemur

GESTION COMMUNALE

Nombre d'agents communaux : 14
Mairie : DE GRENIER Barbara, secrétaire générale et DELUC Marie, accueil
Agents techniques : MAZERIES Alain, BERHAULT Sébastien
Médiathèque : BERTHELOT Paméla.
Ecole ATSEM : MARTINELLI Nadine, LABORIE Magalie et LAYNAT Muriel.
Surveillance Ecole Cantine Entretien : FILHOL Yves, SALANDINI Corinne LLOUBERES Séverine, IGLESIA Noellia, SAUZER Gladys et ROUZIE Elisabeth.

POPULATION (recensement 2015)

Nombre d'habitants : 1515
Densité (hab/km²) : 124
Nombre de naissances en 2014: 10
Nombre de mariages en 2014 : 10
Nombre de décès en 2014 : 11
Numéro d'identification INSEE : 581

RESEAUX PUBLICS

Nombre de lampes d'éclairage public : 191
Nombre de transformateurs électriques : 21
Nombre de projecteurs terrains de sports : 18

RESEAU EAU

Longueur du réseau : 24,8 km
Capacité du château-d'eau : 200 m²
Hauteur du château-d'eau : 20 m
Volume d'eau produit en 2014 : 84.202 m³
Débit moyen du forage grande profondeur : 4m³/h

RESEAU ASSAINISSEMENT

Longueur réseau : 2,9 km
Nombre de branchements : 225 fin 2014

SECURITE INCENDIE

Nombre de bornes incendie : 30

REPARTITION DU TERRITOIRE

Superficie classée en vigne : 148 ha 99 ca
Superficie en vergers : 18 ha 94 ca
Superficie classée terres cultivées : 713 ha 89 ca
Superficie classée en prés : 67 ha 17 ca
Superficie classée taillis et bois : 102 ha 69 ca
Superficie classée en landes : 53 ha 74 ca
Superficie classée en parcs 9 ha 61 ca
Superficie classée en sols : 55 ha 52 ca
Superficie classée terrain à bâtir : 8 ha 56 ca

Patrimoine foncier de la commune

Surface des terrains communaux : 19 ha 30
Surface développée des bâtiments communaux : 4.068 m²

Voirie

Surface totale des places de parking : 4.500m²
Longueur de la voirie communale : 13.102 m
Longueur de la voirie rurale : 7.365m
Longueur de la voirie départementale : 12.797m

LE SECTEUR AGRICOLE

Nombre d'exploitations agricoles : 10
Nombre de chais particuliers
(vin A.O.C. « côtes du Frontonnais ») : 3

URBANISME

Données Générales 2014
Permis de Construire Habitations Nouvelles : 27



SERVICES MUNICIPAUX

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert le lundi de 14h à 18h,
les mardi et samedi de 9h à 12h et
les mercredi et jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. : 05.61.82.44.13
Fax : 05.61.82.96.60
Mail : mairie@villaudric.fr

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Ouvert le mardi de 17 à 18h30
le mercredi de 15h à 18h30,
le vendredi de 17h à 18h30 et
le samedi de 9h30 à 12h00.

Tél. : 05.61.82.14.13
Mail : mediatheque@villaudric.fr

REPAS A DOMICILE PERSONNES AGEES

Renseignements au pôle social du Frontonnais
Karine GRANERO : 05.34.27.63.95

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Désormais les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine et le tri sélectif (papier, plastiques et boîtes de conserve) le sera une fois tous les quinze jours.

ORDURES MENAGERES TOUS LES VENDREDI (container couleur grenat)

TRI SELECTIF LE JEUDI EN SEMAINE PAIRE (container couleur jaune)

La commune est également équipée en conteneurs de **tri sélectif : verre uniquement.**

Trois points sont actuellement aménagés, le premier à côté du terrain de tennis, route de la gare, le second sur le parking du cimetière, route de Bouloc et le troisième, route de Villemur à l'entrée de l'ancienne cave. D'autres sont en cours d'installation.

ENCOMBRANTS

Une déchetterie est à votre disposition à Fronton, située route de Nohic.

Elle vous permettra de vous défaire des gravats, déchets verts, ferrailles, cartons, papiers, verres, bouteilles plastique, déchets toxiques des ménages (peintures, solvants, acides, colles, encres, insecticides, soude caustique, piles ...) huile de vidange, batteries etc...

Elle est ouverte 6 jours sur 7 de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le dimanche (journée continue de 9 à 17h). Fermée le mardi et tous les jours fériés.

Penser à l'enregistrement de vos plaques d'immatriculation pour l'accès à la déchetterie !

Je gagne du temps en cliquant ! Inscrivez votre plaque d'immatriculation en ligne sur le site :

VIDANGES FOSSES ETANCHES ET DE FOSSES SEPTIQUES

Nettoyage et curage de puits, demander au secrétariat de mairie.

SONNERIE DES CLOCHES

Lors des événements familiaux.

Contactez la Mairie de Villaudric Tél : 05 61 82 44 13 ou **M. Maurice ROUGEVIN**, Tél. : 06.16.31.48.66

PRESBYTERE

12 Avenue Escudier 31620 FRONTON. 05.61.82.41.42

Prêtre : **Père Dominique SPINA** 06.07.57.44.30. Messe à Villaudric le 1^{er} samedi du mois à 18h

TARIFS 2016 DES DIVERS SERVICES COMMUNAUX DE VILLAUDRIC

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (gestion LEC)

Voir tarifs pages suivantes

CANTINE SCOLAIRE

Le repas	2,80
----------	------

REPAS DOMICILE par l'intermédiaire de la CCF

Le Repas	5,45
----------	------

CIMETIÈRE

Concession caveau emplacement de 6 m ² cinquantaire (50 € le m ²)	300,00
--	--------

Concession tombe emplacement de 2 m ² trentenaire	100,00
--	--------

Concession colombarium trentenaire	350,00
------------------------------------	--------

Nettoyage et entretien de caveau (par intervention)	200,00
--	--------

LOCATION SALLE DES FÊTES (voir règlement de location)

Résidents uniquement	150,00
----------------------	--------

Apéritifs résidents uniquement	50,00
--------------------------------	-------

SERVICE DES EAUX à compter du 1^{er} janvier 2016, compétence transférée au SMEA

Tarif du M ³	1,50
-------------------------	------

Location du compteur par semestre	20,00
-----------------------------------	-------

Taxe de raccordement au compteur	400,00
----------------------------------	--------

Fermeture et réouverture du compteur	50,00
--------------------------------------	-------

SERVICE ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} janvier 2016, compétence transférée au SMEA

Participation aux Frais de Branchement maisons existantes : PFB (en 2 annuités)	1.000,00
---	----------

Participation aux Frais d'Assainissement Collectif maisons neuves : PFAC	
--	--

Mode de calcul : surface plancher de la maison X 33 € du m²

Prix du m ³ assaini	1,35
--------------------------------	------

Redevance fixe annuelle	52,00
-------------------------	-------

PHOTOCOPIES Format A4 : 0,20 € Format A3 : 0,40 €

L'ALAE (Accueil périscolaire)

LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole accueille tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire.

LES TARIFS

quotient familial	< 650	651-950	951-1150	1151-1350	1351-1500	1501-1850	1851 et +
Présence matin ou soir	1,50	1,65	1,80	1,85	1,90	1,95	2,00
Forfait matin ou soir (8 présences et +)	11,50	13,00	14,00	14,50	14,80	15,20	15,60
présence midi en sus du repas	0,23	0,25	0,28	0,31	0,34	0,37	0,40

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Maternels

Matin : 7h00 à 8h50

Midi : 12h00 à 13h35

Soir : de 16h00 à 19h00

Elémentaires

Matin : 7h00 à 8h50

Midi : 12h15 à 13h50

Soir : de 16h00 à 19h00

Les enfants concernés par l'APC seront sous la responsabilité des enseignants.

LES TEMPS D'ACCUEILS

Le matin : Dès l'arrivée de l'enfant, il est pointé et se trouve sous la responsabilité de l'ALAE. Un accueil individualisé sera privilégié avec des aménagements qui permettent à chaque enfant de s'éveiller et de se réveiller à son rythme.

Le midi : Chaque enfant inscrit à la cantine est sous la responsabilité de l'ALAE toute la durée de la pause méridienne. Un appel est fait à la sortie des classes. Le bon déroulement du repas est la priorité de l'équipe et doit permettre aux enfants de bien vivre leur après-midi en classe. Durant ce temps, des animations pourront être délocalisées sur différents équipements municipaux (city stade, salle des fêtes...).

Le soir : Une fiche de présence précisant les jours de fréquentation le soir à L'ALAE vous a été remise avec le dossier d'inscription. Veuillez nous signaler toute modification de la fréquentation habituelle de votre enfant par écrit (coupons pré remplis disponibles dans le hall d'entrée de l'ALSH) ou par courriel. Lors de la sortie des classes, les enfants inscrits seront pris en charge par l'équipe d'animation de l'ALAE. Les 10 premières minutes de fréquentation de l'accueil du soir est gratuit pour les familles. Lorsque l'enfant quitte l'ALAE son départ est noté et signé par les parents. Des coins d'animation sont mis en place permettant aux enfants de «décompresser» après leur journée de classe en respectant leur rythme.

Nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil, au delà de 19h00 les enfants ne sont plus sous notre responsabilité, tout retard doit nous être signalé.

Cette année, le bus du Conseil général passant à 16h10, les enfants sont dès 16h00 sous la responsabilité du personnel communal.

En cas de départ de l'enfant avec une tierce personne, le responsable légal doit avoir indiqué dans le dossier d'inscription annuel le nom de cette personne, dans le cas échéant, il doit préalablement signer une autorisation.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités ont pour mission d'organiser des temps d'activités périscolaires (TAP). La municipalité a délégué cette tâche au service enfance de LE&C Grand Sud.

Ces TAP s'organiseront après la classe, soit de 16h15 à 17h (3 heures par semaine). Le service enfance proposera des ateliers par période (entre chaque période de vacances). Les TAP permettront de sensibiliser et d'initier les enfants à diverses activités. Certaines activités seront proposées par tranche d'âge. Suite aux souhaits des enfants et des places disponibles dans les différents ateliers, les parents seront informés du planning et du contenu des TAP auxquels participera l'enfant.

Si l'enfant est inscrit à un atelier, il s'engage à y participer sur la période. Ces TAP seront menés par des animateurs de l'ALAE et/ou par des intervenants associatifs extérieurs. Une cotisation annuelle sera demandée aux familles.

L'ALSH (Mercredis et vacances scolaires)

LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille tous les enfants de 3 à 11 ans.
Les enfants qui ne résident pas sur la commune peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles.

TARIFS

Q.F.	<650	651-950	951-1150	1151-1350	1351-1500	1501-1850	1851 et +	EXTERIEUR
½JOURNEE sans repas	4,50	5,00	5,60	6,00	6,40	6,60	6,80	10,50
JOURNEE AVEC REPAS	9.85	10.55	11.15	11.45	11.95	12.15	12.35	15.75
JOURNEE Sans repas	7,10	7,80	8,40	8,70	9,20	9,40	9,60	13,00
REPAS DU MERCREDI	2.80+ 0.23	2.80+ 0.25	2.80+ 0.28	2.80+ 0.31	2.80+ 0.34	2.80+ 0.37	2.80+ 0.40	

- **Accueils mercredis**

Des fiches de réservation annuelle ou par période sont à votre disposition à l'Accueil de Loisirs.
Pour les enfants empruntant le transport scolaire (passage du bus à 13h10), ils seront pris en charge par l'ALSH jusqu'à l'heure du passage du bus (inscription pour le repas du midi obligatoire).

- **Accueils vacances scolaires**

Un planning d'activités comportant les animations et sorties/séjours organisés, et une fiche de réservation seront distribués par les enseignants dans chaque classe. Cette fiche devra être remise à l'ALAE/ ALSH dans les délais indiqués sur la fiche.

MODIFICATION ET ANNULATION DES RESERVATIONS

Toute modification des réservations est à nous signaler par écrit ou par courriel.
Les demandes de réservation ne seront prises en compte que sous réserve de places disponibles.

- **Les mercredis**

Toute modification d'inscription ou annulation doit être signalée au responsable du centre au plus tard le mardi avant 10h00 pour le mercredi à venir, soit par mail, par message téléphonique, ou par écrit.

Toute modification ou annulation non signalée dans les délais entraînera la facturation de la prestation réservée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

- **Les vacances**

Toute modification ou annulation d'inscription doit être effectuée au plus tard deux semaines avant le premier jour d'accueil de votre enfant. Passé ce délai de 15 jours, toute absence non justifiée sera en partie facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant.

L'inscription aux sorties qui sont programmées s'effectue en même temps que la réservation des périodes d'accueil, directement auprès des responsables de structure via la fiche de réservation.

Les inscriptions aux sorties se font par ordre chronologique d'inscription, avec une priorité donnée aux enfants inscrits pour la semaine.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredis :
De 12h00 à 19h00

Vacances scolaires :
De 7h00 à 18h30

Temps d'accueil parents/enfants de 7h00 à 9h45, de 13h à 14h et de 16h30 à 18h30 ou 19h00 (selon la période).
Afin de permettre une bonne intégration des enfants sur les activités, les parents doivent emmener leur enfant sur les temps d'accueil uniquement.

Ce règlement annule et remplace tout règlement précédemment établi.

COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER

Je, soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant....., atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Date :

Signature :

ARTISANS

ADELLE Christian

35 Route de Sayrac – Tél. : 05.61.82.93.91
Menuisier - Ebéniste

CAMUS Julien

37 Route de Sayrac – Tél. : 05.61.82.94.22
Plombier

DUPHIL Philippe **Plombier**

06.83.37.22.

EURL LAC ROSE

21 Route de Sayrac
Tél. : 05.62.79.03.84 – Port. : 06.14.75.74.44
Maçonnerie - Rénovation

GIRBAL Philippe

Route de la Busquette – Tél. : 06.15.64.21.79
Plombier, Nettoyage professionnels et particuliers

GUITARD Georges

850 Route de Bordeneuve – Tél. : 05.61.82.91.06
Maçon

JOUVE Gilles

53 rue de la Négrette – Port. : 06.13.31.32.60
Travaux Publics et broyage friches et prairies

MURARI Claude

530 Route de Tire Grave – Tél. : 05.61.82.77.13
Maçon

PALMERO Roger & Fils

20 Route de Sayrac – Tél. : 05.61.82.40.05
Plâtrier – Peintre

PHIL-ELEC Electricité

585 Route de Bordeneuve – Tél. : 05.61.82.55.11
Electricité Générale

GUERIN Thierry Electricité

– Tél. : 06.52.22.14.17

TAKAHASHI Rizzu Céramiste

Tél : 05 61 82 51 13

BOUFFARTIGUES Pascal

13 Route de Fronton – Tél. : 05.61.82.26.13
Maçon - Terrassier

ACTION JET

1098 route de la Busquette
Tél. : 05.61.82.65.79

EURL D.C.S.

31 Route de Bouloc
Tél. : 05.62.79.48.34 – Port. : 06.72.43.99.36
Plombier - Plâtrier

ECOSYSTEMS Jean-Luc BLANCAL

Conducteur de travaux , assainissement
185 route de Bordeneuve
Tél : 06.28.72.04.38

GRASSET Fabrice

600 Route de Mondot – Tél. : 05.61.82.98.30
Maçonnerie – Charpente

INSTALLATION d'aujourd'hui

MARGUET Jean-Claude
29 route de Bouloc, Tél : 06.11.35.03.17
Rénovation, installation, ramonage cheminées

Les Chantiers de la Pandoule

86 Route de Sayrac
Tél. : 05.6182.96.16 – Port. : 06.62.54.96.81
Conception – Entretien espaces verts

Ludovic MERCADIER

Plaquiste neuf et rénovation
Tél : 06 66 29 95 22 - ludo.mercadier@hotmail.fr

ANGLES CHRISTIAN SERVICES

4 rue du 19 mars 1962
Tél : 06.14.40.24.74
Espaces verts

PIRES Samuel

Les Mouraux – Tél. : 05.61.85.78.74
Plaquiste

LAFFONT Bruno **Plombier**

700 route de Bordeneuve – Tél. : 05.61.34.17.49
06.72.28.71.24

Suite ARTISANS

CHEVREL Pascal

Tél : 06.25.88.77.31

Dépannage tout genre,
entretien de votre habitation
Travaux de maçonnerie, jardinage



DAOUIRI Yahya ILEC

18 rue de la négrette
Tél : 06.30.67.13.37
ydaouri@ilec31.fr

Entreprise DIRIBERRY
Elagage-Débroussaillage-Entretien
Parc et Jardin
88, route de Sayrac
05 61 74 77 60 - 06 47 36 66 39

CT TERRASSEMENT

66 Route de Sayrac –
Tél. : 05.62.79.37.28
Terrassement - Espace vert



BESNARD Dominique

05.61.82.13.40
445 route de Tire Grave
Peinture, vitrierie

Entreprise IGLESIA– Carreleur

IGLESIA Jacques
4 route de Fronton
Tél : 06.03.83.90.79
Pose carrelage, faïence, mosaïque

CASSE Jean-Paul

Tonte - Débroussaillage - Elagage
Travaux d'entretien
06 02 27 99 50



COMMERCANTS



LA REGALADE

Place Emile Bordes
le mardi de 17h à 20h
Pizzas à emporter

AVA Traiteur

21 route de Villematier
Tél : 05.61.82.24.78
06.16.31.28.30

Ô St Julien ROUGEVIN-BAVILLE Guy

4 bis Route de la Gare
Tél. : 05.61.82.90.33
Café - Tabac - Journaux
Française des Jeux

DEARO Richard

8 route de Dambat
Tél : 05.62.79.11.63
Commerce ambulant

S.E.E. COUDERC

18 Route de Villemur
Tél. : 05.61.82.43.81
Matériel Agricole

VIVAL

4 Route de la Gare
Liliane PLAS
Tél. : 09.54.31.35.78
Épicerie - Pain - Viennoiseries

LES DOUCEURS DE DANIEL

41 route de Villematier
Tél : 06.16.67.00.47
06.19.87.62.86
lesdouceursdaniel@orange.fr
Pâtisseries artisanales

TERRES BLANCHES Didier GARRIGUES

3 route de Villemur
Tél : 05.61.82.44.40
Fruits et légumes viandes, fromages
régionaux
Vins du terroir de Villaudric et Fronton



Dans un esprit de solidarité et de non consommation
découvrez à Villaudric

la Give box ou Boite à partage



« Donner forme à ses rêves »

Des cadeaux à recevoir et à donner. Prenez librement et gratuitement ce qui vous fait plaisir ou ce dont vous avez besoin.

La Give Box est en autogestion. Aussi, vous arrangerez vous-même joliment les cadeaux que vous déposerez, propres et en bon état. Pas d'animaux ou de nourriture.

On peut proposer, en l'écrivant sur un tableau, des objets encombrants à aller chercher comme par exemple un frigo.
Sur un autre tableau, on note ce que l'on peut ponctuellement prêter comme des outils.

Lieu permanent : Villau'plantes route de Vacquiers 31620 Villaudric
aux heures d'ouverture des serres.

Renseignements : Morgane - Villau'plantes / 06 89 32 36 53
Mercedes / 06 09 63 76 43



SERVICES



MECHES REBELLES

Marie-Laure Messonier
2 rue Pierre Fauré

CREAKIKI

Christine MASSON
Tél : 05.61.82.40.13
06.34.96.21.00

Décorations de salles pour vos
événements familiaux ou associatifs

CABOTINE

Salon de toilette et
pension pour chiens
Tél. : 06 95 97 01 97

Frédéric GENNARI

Négociateur immobilier
06.26.18.82.52



Chambre d'hôtes HYRIS

495 route de Bordeneuve
06.20.70.34.22

Chambres.hyris@gmail.com

OPTIMHOME

Marie-Pierre CRAUZZO-BEILLES
15 route de Sayrac
Tél : 06.66.70.96.95
mariepierre.crauzzo@optimhome.com
Agence immobilière



SINQUIN Pascale

24 route de sayrac
Architecte, urbaniste
Tél : 05.34.40.84.50

La Maisonnée

M. et Mme CABANIS
37 rue de l'Aucenelle
Tél : 05.61.82.83.29
Famille d'accueil personnes âgées,
handicapées



HILAR Didier

615 route de Mondot
Architecte
Tél : 05.62.79.40.62

M.AUTO

44 route de sayrac
Geoffrey MONTIEL
Mécanique automobile



GASPAROTTO Christian

7 Route de Fronton
Tél. : 05.61.82.45.21
Réparation automobile

Envies de savoir pour savoir faire

Maité BRIEZ
185 route de Bordeneuve
Tél : 05.61.09.84.56
06.15.20.24.56
Soutien scolaire du CP à la 3^{ème}



CDS

Crauzzo Diagnostic Services
Diagnostics Immobiliers
Tél /fax : 09.61.31.77.76
06.83.48.24.37
15, route de Sayrac
crauzzo.guillaume@wanadoo.fr

EVE_LINE

Le bien-être à domicile
Esthéticienne diplômée
eve_line@orange.fr
06.15.47.41.63



TMS

Location de barnums
52 bis route de Sayrac
07.81.57.70.03
t-m-s@laposte.net

CORPS MEDICAL

ROUX Liliane
Rue du 20 août 1944
Tél. : 06.11.11.33.70
INFIRMIERES

DIRANI Monique
2 Rue du 20 août 1944
Tél. : 05.61.82.90.79
Médecin généraliste

DIRANI Alexis
2 Rue du 20 août 1944
Tél. : 05.61.82.49.44
Médecin généraliste

Sabine d'Argoubet-Raybaud
Géobiologie
Soins énergétiques
Tél : 06 11 74 49 50

PECQUET Danielle
252 route de Tire grave
Tél. : 05.61.82.87.47
Ostéopathe



Ségolène BEDEL
Esthéticienne et
Praticienne Bien Etre
Tél : 07 86 17 63 13
segolene@yahoo.fr

L'AGENDA DES URGENCES ET DES N° UTILES



ERDF urgence dépannage 09 72 67 50 31 ; service client 09 69 32 15 15
GRDF Clientèle 0 810 800 801 Dépannage gaz 24h/24 0 800 47 33 33
France Télécom dépannage 1015

VIE ASSOCIATIVE

A.C.C.A.

Président M. PARISE Denis
247 Route de Tire Grave
Tél. : 05.61.82.89.04
Société de Chasse

AMICALE LOISIRS

Présidente Mme MANNEVILLE
Josselyne
28 Route de la Matte
Tél. : 05.61.82.46.96
Gymnastique pour adultes,
peinture sous verre, etc.

AMITIE VILLAUDRICAINE

Président M. ROUGEVIN-
BAVILLE Maurice
45 Rue de la Négrette
Tél. : 05.61.82.28.95
Club des Aînés aux activités débordantes. Salle Place Emile Bordes.

Anciens Combattants

Président M.GEMIN Sisto
39 route de Sayrac
Tél. : 05.61.82.97.29

C.I.J.V.

Président M. GUILLOT
17 route de Sayrac
Tél. : 05.61.82.57.15
Une dizaine d'équipes de football, des débutants aux vétérans. Terrains situés à la sortie du village, route de Bouloc.

ROCK IN PAÏS

Président Mr BOURDY Hervé
11 rue du 20 août 1944
Organise une fête du rock
fin juin
05.61.82.49.83

CLUB BOULISTE

Président M. MARTINELLI Alain
25 bis route de Villematier
Tél : 05.61.82.83.35
Terrains Place Emile Bordes.

SOUVENIR FRANÇAIS

Comité Fronton-Villemur
Président M. GHESTIN Bernard
13, rue de l'Aucenelle
Tél : 05 61 82 86 87
« A nous le souvenir à eux
l'immortalité »

Comité des Fêtes

Président :
Organise la fête du village le dernier week-end du mois d'août ainsi que diverses autres manifestations comme Carnaval, fête de la Musique.

PARENTS A BORD

Présidente Mme Mylène CAMUS
parentsabord@gmail.com
Tél : 06 18 31 93 69

HARMONIES

Présidente Mme AMADIS
Fabienne
5b Chemin de la Garenne
Tél. : 05.62.79.22.89
Club de théâtre pour enfants et adultes.

L'Univers des Petits-Pouces

Présidente Mme GUITARD
Véronique
Tél. : 05.61.82.91.06
Association des assistantes maternelles de Villaudric

Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole et des Amis de Villaudric

Président M. JAYLES Louis
2 Route de Bouloc
Tél. : 05.61.82.46.58
Favoriser toutes manifestations amicales entre ses membres.

SAINT FABIEN

Président M. BLESSOU René
34 Route de Sayrac
Tél. : 05.61.82.42.25
Mutuelle complémentaire

U.S.E.P.

Présidente Mme DREUX Laetitia
Organise des manifestations sportives et festives dans le cadre scolaire.
laetdreux@hotmail.fr

La Team des Vignes

Président M. Patrick VERNHET
07.77.99.22.96
La passion de la course

Vill@u-Clic

Président M. FOURNIE Christophe
Conception et suivi d'un site d'information Internet sur le village
Tél : 06.15.98.04.09

COOL'HEURES DE CHANT

Président Mme AMADIS Fabienne
fabamadis@gmail.com

CHRYSALIS Langues Cours d'Anglais

Président M. GODWIN Antony
Contacts : Elisabeth Godwin
05.62.22.69.47
Christine BECUE 05.61.82.40.00

CAJ et ALSH

Responsable : Mélanie BARBA
Tél : 09.65.16.47.37
06.03.88.33.55
Enfance-villaudric@loisireduc.org

ASEP FOR INDIA

Président : DECHOUX Daniel
Tél : 06 16 67 00 47

PRODUCTEURS ET EXPLOITANTS

PLANTBIOPAQUI

Elisabeth MIORIN
513 route de la Busquette
Tél : 06.07.90.37.23
Plants, légumes, fruits

D'ARGOUBET Nicolas

« La Mouline »
14 Route du Ruisseau
Tél. : 05.61.82.82.78
Exploitant



LES TERRES BLANCHES

Jacques et Didier GARRIGUES
3 Route de Villemur
Tél. : 05.61.82.44.40
Vins et Produits du Terroir

LES VERGERS DE LA PANDOULE

Juliette et Henry BROUSSE
88 Route de Sayrac
Tél. : 05.61.82.43.22

VILLAU-PLANTES GODWIN Morgane

Route de Vacquiers
villauplantes@live.fr
06.89.32.36.53

LES VERGERS DE MAXIME

Maxime GALY 87 Route de Sayrac
Tél : 06 83 55 33 02



CAVE DE RABASTENS

Groupe Villaudric
33 Route d'Albi
Tél : 05.63.33.73.80

PRODUCTEURS

« AIRE AOC VILLAUDRIC »

CHATEAU LA COLOMBIERE

DRIESEN-CAUVIN Diane et Philippe
550 Route de Vacquiers
Tél. : 05.61.82.44.05

CHATEAU CAZE

ROUGEVIN-BAVILLE Martine
45 Rue de la Négrette
Tél. : 05.61.82.92.70



LES TERRES BLANCHES

GARRIGUES Didier
3 Route de Villemur
Tél. : 05.61.82.44.40

DOMAINE DES CABANNES

BEZIAT Claude et Yves
Sayrac
31340 VILLEMUR
Tél. : 05.61.09.01.22

CHATEAU BONNET

BONNET Thierry
405 Route de Mondot
Tél. : 03.26.97.65.40

Vignoble très ancien comme nous l'avons vu dans l'historique, Villaudric fait partie de l'aire du Frontonnais classé en zone A.O.C. depuis 1975.

Sa particularité vient de la Négrette, fine et délicate, aux arômes subtils de violette, de fruits rouge et de réglisse qui donne aux vins de Villaudric, leur personnalité et leur charme.

D'autres cépages nobles lui sont associés :

le cabernet Sauvignon, le cabernet France, le Syrah, le Gamay, pour ne citer que les plus réputés.

En fait, qu'ils sortent de la coopérative, de chais particuliers ou de châteaux, ces vins, par leur robe, leur saveur, leur bouquet ont su se classer avec panache dans les concours.

Ils accompagnent idéalement les grillades, les volailles et les fromages. Il existe également une production de vins rosés francs, vifs et fruités.

LES SERVICES PUBLICS A VILLAUDRIC

MAIRIE

Rue de la Négrette : Tél. : 05.61.82.44.13

Fax : 05.61.82.96.60

Mail : mairie@villaudric.fr

Salle des Fêtes : 05.61.82.88.89

ECOLES (Place Emile Bordes)

Maternelle : 05.61.82.62.66

Primaire : 05.61.82.41.91

Médiathèque Municipale

Tél. : 05.61.82.14.13

Fax : 05.61.82.96.60

Mail : mediatheque@villaudric.fr

Mardi de 17h00 à 18h30

Mercredi de 15h00 à 18h30

Vendredi de 17h00 à 18h30

Samedi de 9h30 à 12h00



Bureau de Poste

Mme Francine CARLESSO

Tél. : 05.61.82.43.96

bureau ouvert le mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 9h à 12h

Départ du courrier le matin à 12h
et le samedi à 10h

ALAE

Accueil et Loisirs Associés à l'Ecole

Mélanie BARBA

09.65.16.47.37 /06.03.88.33.55

enfance-villaudric@loisireduc.org

De 7h à 8h50

PRESBYSTERE

Père Dominique SPINA

12 avenue Adrien ESCUDIE

31620 FRONTON

05.61.82.41.42 - 06.07.57.44.30

fronton-paroisse@orange.fr

STADE

Christophe CLAMENS

Route de Bouloc

Tél. : 05.61.82.62.81

ET AUX ALENTOURS

ERDF : Sécurité dépannage : 09 72 67 50 31

Service clients : 09 69 32 15 15

TELEPHONE (France Télécom)

Centre Commercial Géant Casino Toulouse Nord

Route de Paris

31150 FENOUILLET

Tél. : 1014

Dérangements téléphone 24h/24h Tél. : 1013

S.N.C.F.

Gare Matabiau (Réservations)

Tél. 3635

TRESORERIE DE FRONTON

Trésor Public

1 Rue Jules Bersac

31620 FRONTON Tél. : 05.61.82.41.36

GRDF

Urgence Dépannage : 0800.47.33.33

BUREAU DU SERVICE NATIONAL

Caserne Pérignon BP N° 28

31998 TOULOUSE Armées

Tél. : 05.62.57.38.09

CITE ADMINISTRATIVE

Rue de la Cité Administrative

31074 TOULOUSE Cedex

Tél. : 05.61.58.58.58

PREFECTURE HAUTE-GARONNE

1 Rue Sainte Anne

31038 TOULOUSE Cedex Tél.: 05.34.45.34.45

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 Bd de la Marquette

31090 TOULOUSE Cedex Tél. : 05.34.33.32.31

CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Hôtel de la Région

22 Avenue du Maréchal Juin

31406 TOULOUSE Cedex Tél. : 05.61.33.50.50

INFORMATIONS DIVERSES

SALLE DES FETES - MOBILIER

La salle des fêtes est prêtée aux associations et peut être louée par les particuliers (repas sans musique amplifiée) en fonction de sa disponibilité. Son utilisation est gratuite pour les associations. Se renseigner au secrétariat de Mairie pour les tarifs accordés aux seuls résidents et à leur filiation directe.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, tondeuses à gazon, à moteur thermiques, raboteuses, compresseurs, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30**

**Les samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h
et de 16h à 18h**

Extrait de l'Arrêté Préfectoral du 5 juin 1990

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont recevables à la Mairie toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre.

Lorsqu'une élection a lieu en cours d'année, les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre la date de clôture des listes électorales et la date de l'élection, peuvent obtenir l'inscription sur les listes électorales en faisant une démarche écrite auprès du Procureur de la République, à déposer à la Mairie.

TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE
Place du Salin 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.61.33.70.70

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes doivent se faire recenser à la Mairie dans le courant du 1er mois qui suit leur 16ème anniversaire. **Se munir d'une pièce d'identité.**

DIVAGATIONS DES CHIENS

La Mairie rappelle à ses administrés que la divagation des chiens est absolument interdite pour des raisons de salubrité et de sécurité publique.

VOS DECHETS

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères est assuré sur l'ensemble du territoire de ma commune, **le vendredi matin dans le bac correspondant qui est grenat.**

Le bac à couvercle jaune est destiné à recevoir le tri sélectif. Il est collecté tous les 15 jours, le jeudi matin des semaines paires.

COLLECTE DES MEDICAMENTS INUTILISES

Lorsque vous avez des médicaments en surplus, non périmés, dans leur emballage d'origine, sachez que la pharmacie les récupère. Ces médicaments sont acheminés vers l'organisme **MEDECINS SANS FRONTIERES** et utilisés dans le cadre des actions humanitaires.

COLLECTE DU VERRE

Les récipients en verre (bouteilles) doivent être déposés dans les conteneurs adéquats.

Vous les trouverez :

Au tennis municipal

Au parking du cimetière

Route de Villemur, au niveau du n°19.



e ncombrants

pour tous les usagers

service exceptionnel pour les gros encombrants.
exemples : matelas, sommier, canapé, réfrigérateur, etc.

pour les personnes âgées ou handicapées

étude au cas par cas.

collectes trimestrielles

- ✓ 12 mars 2014
- ✓ 18 juin 2014
- ✓ 10 septembre 2014
- ✓ 10 décembre 2014

Inscription auprès du pôle Environnement.

Une description des encombrants à évacuer vous sera demandée : aucun encombrant autre que ceux signalés par avance ne sera collecté.

Ce service est gratuit !

La Communauté de communes du Frontonnais prend en charge la totalité du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

a dresses utiles

Toutes les déchetteries gérées par Decoset vous sont accessibles. Les plus proches :

Déchetterie de Fronton

au 05.62.79.17.30 Avenue des Vignerons
Fermée le Mardi 31620 Fronton

Déchetterie de Grenade

au 05.61.82.35.03 Route de St Cezert
Fermée le Mardi 31330 Grenade-sur-Garonne

Déchetterie de Villemur

au 05.61.74.40.87 ZA de Pechnauquié
Fermée le Jeudi 31 340 - Villemur-sur-Tarn

Communauté de communes du Frontonnais pôle Protection de l'environnement

au 05.62.79.15.30 ou environnement@cc-dufrontonnais.fr
fax 05.61.82.59.90
3 impasse de l'Abbé Arnoult à Fronton
horaires : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Fermé le vendredi après-midi

Communauté de communes du Frontonnais pôle Exploitation Voirie (dépôt de pneus)

au 05.61.37.68.40
ou exploitation@cc-dufrontonnais.fr
4 impasse de l'Abbé Arnoult à Fronton
horaires : de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h.

p neus

de véhicules légers, déjantés

Les pneus sont interdits en déchetterie, ils sont en général repris par des professionnels.

pour tous les particuliers du territoire

Sur présentation d'un justificatif de domicile, vous pouvez apporter vos pneus déjantés au pôle Exploitation Voirie de la CCF : une benne est à votre disposition aux jours et heure d'ouverture du pôle.

Attention ! Les pneus de véhicules agricoles, poids lourds et professionnels ne seront pas acceptés.

d ASRI

Déchets d'Activités de Soins
à Risques Infectieux

pour tous les particuliers en automédication

Vous pouvez apporter vos DASRI (seringues...) au pôle Protection de l'environnement

Ces services sont gratuits !

La Communauté de communes du Frontonnais prend en charge le coût d'évacuation et de traitement de ces déchets.

déchets verts et g ravats

en cas de suppression d'une haie, élagage important, démolition de maçonnerie...

Bien que l'apport volontaire en déchetterie soit privilégié, la CCF prévoit des cas exceptionnels de volumes trop importants pour être évacués en déchetterie par les particuliers.

Pour plus d'informations demandez le manuel de tri et les conditions de collecte auprès du pôle Protection de l'environnement.

Une benne peut être mise à disposition à votre domicile. D'un volume de 8, 10, 13 ou 15 m³ pour les déchets verts et de 6, 8 ou 10 m³ pour les gravats, elle peut être réservée pour une durée maximum de 3 jours consécutifs.
Conseil : pensez à prévoir l'encombrement au sol de la benne et privilégiez son dépôt en domaine privé.



Ce service est proposé au coût fixe de 70 €, indépendamment de la durée de mise à disposition et du volume de la benne.

La Communauté de communes du Frontonnais prend en charge le surcoût de la location et le traitement des déchets évacués.

Réservez une benne par fax ou mail, au minimum 5 jours avant la date de livraison, auprès du pôle Protection de l'environnement de la CCF. Le paiement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public doit être transmis au pôle une semaine minimum avant la date de mise à disposition de la benne.

Attention ! La présence de déchets non autorisés entraîne le déclassement de la benne et une surfacturation à charge de l'administré. Sont exclus des collectes de déchets verts : terre, cailloux, fumiers, bois de construction, palettes et souches d'arbre. Sont exclus des collectes de gravats : amiante, matériaux isolants et de couverture, bois, papier, carton, caoutchouc, plâtre, béton, chaux et matières dangereuses et toxiques (huiles, solvants, peintures...).



Accueil : 3 rue du Vigé - 31620 Bouloc
05.61.82.13.32 ou contact@cc-dufrontonnais.fr
www.cc-dufrontonnais.fr

Voisinage : les règles à respecter

Avec les beaux jours, il est bon de rappeler que les travaux de jardinage ou de bricolage sont soumis à des horaires, afin de ne pas causer de gênes sonores. Ils ne pourront être effectués que les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,, les dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. Toute infraction à cet arrêté préfectoral est passible d'un procès-verbal.

Pour les déchets verts et ménagers, l'article 84 du R.S.D stipule clairement qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets ménagers et des déchets verts issus des jardins. Les odeurs ainsi que la fumée que génèrent ces feux peuvent entraîner des nuisances sur la santé, l'environnement et peuvent être à l'origine d'incendie ...

Cet acte est passible d'une contravention de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

DES SERVICES POUR LA VIE DES SCOLAIRES

LES ÉCOLES DE VILLAUDRIC

École Maternelle les Parpalhols

Directrice : Mme Sandrine SAQUET

EFFECTIF : 72 enfants - 3 classes

Place Émile Bordes - Tél. : 05.61.82.62.66

Les enfants âgés de 2 ½ ans sont accueillis dans la limite des places disponibles, lors de la rentrée scolaire en septembre (sous réserve que l'enfant soit propre).

Horaires :

De 9h à 12h et de 13h45 à 16h

Le mercredi de 9h à 12h

École Élémentaire Germaine Maître

Directrice : Monsieur RIBIERE Gilles

EFFECTIF : 100 enfants - 4 classes

Place Émile Bordes - Tél. : 05.61.82.41.91

Horaires :

De 9h à 12h15 et de 14h à 16h

Le mercredi de 9h à 12h

Les Inscriptions

Chaque inscription doit, dans un premier temps, faire l'objet d'une demande d'autorisation de scolarisation auprès de la Mairie, entre les mois d'avril et de juin précédant la rentrée scolaire (se munir du livret de famille).

L'inscription définitive se fait ensuite auprès de la directrice ou du directeur concernés, à la vue du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant.

Toutefois, pour l'inscription en première année de maternelle, on recommande aux parents de commencer par prendre contact avec la directrice ou le directeur, si possible dès le mois de décembre précédant la rentrée scolaire, avant de passer à la Mairie et de procéder à l'inscription définitive auprès de l'école.

LE COLLEGE

Les enfants de Villaudric sont rattachés au Collège Albert Camus de Villemur sur Tarn
Rue Urbain Vignères Tél. : 05.34.27.62.30

LYCEE DE FRONTON

Les enfants de Villaudric sont rattachés au Lycée Général de Fronton
Avenue de Villaudric Tél. : 05.62.79.85.50

LES SERVICES MUNICIPAUX

CANTINE

La préparation des repas est assurée par une société de service (CRM Martel) environ 110 repas sont servis par jour.

Les inscriptions, modifications et paiements seront exclusivement effectués à la médiathèque sous la responsabilité de **Mme Paméla BERTRAND** ou en cas d'absence de **Mme Séverine LLOUBÈRES**.

Pour une modification de repas, (la veille avant 10h) vous pouvez :

Adresser un courriel à cantine@villaudric.fr
Téléphoner au 07.80.33.09.56 (laisser message)
Vous présenter à la médiathèque du mardi au vendredi de 8h30 à 10h30 ; le mardi de 17h à 18h30 et le samedi de 9h30 à 10h30.

Si l'absence à un repas n'est pas signalé dans les temps, le repas sera dû

Pour le paiement, vous pouvez :

Déposer votre chèque sous enveloppe dans la boîte aux lettres « cantine » située en bas de l'accès aux écoles.

Poster votre paiement : Cantine, place Emile BORDES 31620 VILLAUDRIC ou vous présenter à la médiathèque aux heures d'ouverture ci-dessus.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Écoles Maternelle et Élémentaire

Un service gratuit de transport des enfants de l'école maternelle et élémentaire de Villaudric est assuré matin et soir.

Collège et Lycée

Un réseau de bus assure gratuitement le transport des enfants vers le C.E.S. de Villemur et le Lycée de Fronton.

Les circuits et horaires de passage peuvent être obtenus au secrétariat de la mairie.

Cartes de transport

Les demandes de carte de transport gratuit se font auprès de l'établissement scolaire.

Les cartes de transport sont délivrées par le Conseil Général (Service Départemental des Transports). Elles doivent être retirées au secrétariat de la mairie.

Contacteur

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la Haute-Garonne

Transports scolaires
1 Boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9

ENFANCE et JEUNESSE

L'ALAE remplace la garderie municipale

La municipalité a confié à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud l'organisation de l'ALAE (Accueil et Loisirs Associé à l'Ecole) pour les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés sur la commune.

L'ALAE apporte une organisation pédagogique et ludique.

Depuis le 3 janvier 2011 cela concerne :

- l'accueil du matin avant l'école de 7h à 8h50
- l'accueil entre midi et deux de 12h à 13h50
- l'accueil du soir après la classe jusqu'à 19h

Démarches administratives

Vous devez remplir un dossier d'inscription si votre enfant est présent avant ou après l'école ou entre midi et deux. Si votre enfant fréquente l'ALSH des mercredi ou pendant les vacances scolaires, vous avez déjà rempli ce dossier (orange).

Les tarifs du matin et du soir restent inchangés. Nous vous demandons une participation de 0.25 € pour l'accueil du midi.

Les paiements de l'ALAE et ALSH sont à régler au bureau de l'Oustal des Pitchouns.



CAJ

Les mercredis scolaires : de 14 à 16h une aide aux devoirs est proposée aux préadolescents. Contacter le CAJ pour les conditions d'inscription.

De 16 à 18h30 : temps loisirs sous forme d'ateliers ou de manière libre

Vacances scolaires: l'accueil des jeunes est ouvert de 14h à 19h



Les Temps d'Activité Périscolaire

Les TAP s'organisent tous les soirs après le temps scolaire, de 16h15 à 17h00.

Un temps de goûter (non fourni) est prévu dès 15h.

Des ateliers d'initiation et de découvertes sont proposés entre chaque période de vacances, soit des cycles d'activités de 6 à 8 séances.

Les TAP permettent de sensibiliser et d'initier les enfants à diverses activités culturelles, sportives, artistiques et scientifiques.

Ces activités sont menées par des animateurs ou par des intervenants extérieurs.

Certains TAP seront reconduits tout au long de l'année, d'autres ne seront assurés que sur une période.

Votre enfant a la possibilité d'émettre trois vœux de TAP sur la période, ainsi nous élaborerons les groupes en fonction des souhaits des enfants et/ou de l'âge concerné par les activités. Les groupes seront affichés au panneau extérieur de l'ALAE élémentaire. L'enfant pourra participer à un ou deux TAP par semaine selon les places disponibles sur les ateliers.

Si l'enfant est inscrit à un atelier, il s'engage à y participer de 16h à 17h et sur la période

Les RAM

Relais Assistantes Maternelles

de la Communauté de communes du Frontonnais

un service gratuit pour les parents
et les professionnel(le)s de l'accueil individuel



pôle Social : 51 avenue Adrien Escudier - 31620 Fronton
05.34.27.63.94 ou polesocial@cc-dufrontonnais.fr

pour les parents

- ✓ Informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- ✓ Précisions sur les disponibilités des Assistant(e)s Maternel(le)s
- ✓ Informations sur la relation contractuelle entre le salarié, l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou l'employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- ✓ Informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la CAF

pour les jeunes enfants



- ✓ Espaces ludiques et collectifs
- ✓ Ateliers d'éveil
- ✓ Rencontres et partages avec d'autres enfants et adultes

Agréés et soutenus financièrement par



santé
famille
retraite
services



Les missions des RAM

pour les professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s de l'accueil individuel

- ✓ Mise en relation avec des parents en recherche d'un mode d'accueil
- ✓ Informations d'ordre général sur le statut, les droits, les devoirs, etc.
- ✓ Ecoute, échanges et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- ✓ Rencontres, débats, promotion de la formation continue
- ✓ Informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément
- ✓ Avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres, etc.



Accueil : 3 rue du Vigé - 31620 Bouloc
05.61.82.13.32 ou contact@cc-dufrontonnais.fr
www.cc-dufrontonnais.fr

le RAM de Fronton

Pour les assistant(e)s maternel(le)s de Fronton.

Impasse de la Gare. Au 05 62 79 47 63 ou ram@enfance-fronton.fr

Responsable : Sophie RINGUET

Horaires : Accueils collectifs sur inscription le mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Permanences sur rendez-vous de 13 h 30 à 17 h 30.

le RAM de Bouloc

Pour les assistant(e)s maternel(le)s de Bouloc.

11 Rue du Vigé. Au 05 61 82 33 68 ou ram_bouloc@gmail.fr

Responsable : Gaëlle OUSTRIC

Horaires : Accueils collectifs le mardi et jeudi de 9 h à 12 h.

Permanences sur rendez-vous le lundi de 14 h à 15 h, mardi de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi de 14 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 14 h à 16 h 30.

le RAM de Castelnau d'Estrétefonds

Pour les assistant(e)s maternel(le)s de Castelnau et Saint-Rustice.

8 Av. de Montauban. Au 05 62 22 76 29 ou ramcastelnau@orange.fr

Responsable : Katy NOUNES

Horaires : Accueils collectifs le lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h.

Permanences sur rendez-vous le lundi de 13 h à 18 h, mardi de 13 h à 17 h 30, jeudi de 13 h à 16 h 30 et vendredi de 13 h 30 à 15 h.



le RAM itinérant

Pour les assistant(e)s maternel(le)s de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Jacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

Au 05.62.10.05.69, portable : 06.83.60.48.03

ou ram_itinerant@cc-dufrontonnais.fr

Responsable : Alexandra PAUGET

Horaires : Accueils collectifs le lundi et jeudi matin à Villaudric (l'Oustal des pilchouns, place Emile Bordès) ; mardi et vendredi matin à Cépet (Maison des associations, rue du 8 mai 1945).

Permanences sur rendez-vous le mardi, jeudi et vendredi après-midi à Cépet (même adresse).

Caisse Allocations Familiales

24 rue Riquet
31064 Toulouse cedex
au 0810.25.31.10

Mutualité Sociale Agricole

61 allée de Brienne
31064 Toulouse cedex 9
au 05.61.10.40.40

Maison des solidarités

Protection Maternelle Infantile

2 rue de la Gare
31620 Bouloc
au 05.34.27.94.94

URSSAF - Pajemploi

au 0820.00.72.53

DIRECCTE - Direction du Travail

5 esplanade Compans Caffarelli BP 98016
31080 Toulouse cedex 6
au 05.67.77.74.77
ou midipy-ut31.accueil@direccte.gouv.fr

Communauté de communes du Frontonnais - pôle Social

51 av. Adrien Escudier
31620 Fronton
au 05.34.27.63.94
ou polesocial@cc-dufrontonnais.fr

pour l'animateur(trice) responsable du relais

Agir en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- ✓ Services de la Protection Maternelle et Infantile -PMI-
- ✓ Etablissements d'accueil du jeune enfant, ludothèque, médiathèque, bibliothèque, etc.

Organiser un accueil personnalisé de qualité :

- ✓ Confidentialité et neutralité
- ✓ Respect du bien-être de l'enfant
- ✓ Professionnalisation de l'accueil du jeune enfant

Orienter, pour les cas particuliers, vers des services spécialisés :

- ✓ DIRECCTE -Direction du Travail-
- ✓ Caisse d'Allocations Familiales -CAF-, Protection Maternelle et Infantile -PMI-
- ✓ Syndicats d'employeurs ou de salariés
- ✓ Associations professionnelles, etc.
- ✓ URSSAF (PajEmploi)

Structures d'accueil de la Petite Enfance

Crèches et multi accueils

La Communauté de communes du Frontonnais -CCF- gère depuis le 1er janvier 2013, les structures d'accueil de la petite enfance de son territoire, à savoir :

- ✓ Le multi accueil de Fronton
- ✓ Le multi accueil *Babillage* de Bouloc
- ✓ Le multi accueil *Le nid des bambins* de Castelnau d'Estrétefonds

La Communauté de communes propose également 8 places au multi accueil *BéBéBiz Les coccinelles*, situé sur la zone Euronord de Bruguières et 15 places au nouveau multi accueil *BéBéBiz* situé sur la zone Eurocentre de Castelnau d'Estrétefonds.

Les demandes sont examinées selon les critères suivants :

- ✓ Le nombre de places attribuées pour chaque commune membre de la CCF
- ✓ La date de pré-inscription sur la liste d'attente (dans le cas où 2 enfants sont inscrits le même jour, priorité aux enfants dont les deux parents travaillent)
- ✓ La présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure à condition que l'aîné soit toujours présent dans la structure au moment de l'entrée du second enfant
- ✓ En fonction de la répartition des places par groupe d'âges dans chaque structure.

La commission établit une liste d'enfants admis et une liste d'attente.

En cas de désistement d'une famille retenue ou d'une place devenue vacante, la commission admet les enfants inscrits sur la liste d'attente dans l'ordre chronologique.

Contacts utiles

Multi Accueil de Fronton

au 05.62.79.08.85 ou multiaccueil@enfance-fronton.fr
directrice : Alexia VALES
impasse de la Gare

Multi Accueil *Babillage* de Bouloc

au 05.61.82.35.23 ou creche.babillage@wanadoo.fr
directrice : Marie-Christine DE VINCENZ
5 rue du Vigé

Multi Accueil *Le nid des bambins* de Castelnau d'Estrétefonds

au 05.62.22.76.28 ou niddesbambins@orange.fr
directrice : Valérie ZAMMIT
8 avenue de Montauban

Multi Accueil *BéBéBiz Les coccinelles* de Bruguières

au 05.34.27.78.56 ou euronord@bebebiz.fr
directrice : Sandrine NAVARRO
7 rue Gutenberg, zone Euronord

Multi Accueil *BéBéBiz Eurocentre* de Castelnau d'Estrétefonds

au 05.62.22.19.95 ou eurocentre@bebebiz.fr
directrice : Sandrine COMBRET
8 impasse Saint-Guillan, zone Eurocentre

Communauté de communes du Frontonnais - pôle Social

au 05.34.27.63.94 ou polesocial@cc-dufrontonnais.fr
51 av. Adrien Escudier - 31620 Fronton

P public concerné

Les structures multi accueils sont ouvertes aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes.

- ✓ Boulac
- ✓ Castelnau d'Estrétefonds
- ✓ Cépet
- ✓ Fronton
- ✓ Gargas
- ✓ Saint-Rustice
- ✓ Saint-Sauveur
- ✓ Vacquiers
- ✓ Villaudric
- ✓ Villeneuve-les-Boulac



P pré-inscription

1 seul dossier de pré-inscription doit être déposé dans une des 5 structures avec un choix de structures par ordre de priorité.

Conseil - Retirer et déposer la demande auprès de la structure dont le **choix est le N°1** dans l'ordre de préférence.

2 types d'accueil

L'accueil régulier

Besoin de garde récurrent pour les parents, qui peut aller de 1 à 5 jours par semaine.

- Retirer et déposer un seul dossier de pré-inscription auprès de la structure dont le **choix est le N°1** dans l'ordre de préférence.

L'accueil occasionnel

Besoin d'un accueil pour une durée ponctuelle, ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

Les enfants peuvent être accueillis en fonction des places laissées disponibles par les enfants accueillis en accueil régulier.

- Contacter directement les structures pour connaître les possibilités et disponibilités.

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en crèches, composée des personnes suivantes :

- ✓ Le Vice-Président de la CCF chargé de l'Enfance et de la Jeunesse
- ✓ Un élu de chaque commune membre
- ✓ Les directrices des 5 structures multi accueils
- ✓ La responsable du Pôle Social de la CCF

La commission se réunit au moins une fois par an (aux alentours du mois de mars) pour statuer sur les demandes d'admission pour la rentrée de septembre.

LES SERVICES SOCIAUX

Des Permanences près de chez vous

C.A.F.

Caisse d'Allocation Familiale

Dans les bureaux de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

1 Rue Salgaréda 31140 SAINT-ALBAN

Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les services 24h/24h et 7 jours sur 7

<http://www.caf.fr>

Permet à tout allocataire de connaître les prestations
auxquelles il a droit et leur montant.

Le serveur vocal ALLOCAF

Tél. : 0820.252.310

Chaque allocataire peut accéder à son dossier et
Obtenir une attestation de paiement

DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL (DRT)

Pour l'ensemble des salariés ou des demandeurs
d'emplois désirant connaître leurs droits en matière
de travail ou de mesures pour l'emploi, le Ministère
du Travail et la Direction Régionale du Travail ont
mis en place un serveur vocal par téléphone.

Pour une réponse à vos questions, composer le :

Tél. : 05.67.73.63.00

RETRAITE C.R.A.M. (maison du vin)

51 Avenue Adrien Escudié 31620 FRONTON

Les 2ème et 4ème lundis du mois

De 9h à 12h

C.P.A.M.

CPAM Saint-Alban

Rue Salgaréda 31140 SAINT-ALBAN

Tél. : 0821.103.131

Ouvert de 8h à 17h

Déléguées à l'action sociale

(ouverture sociale)

Mme SALIERES et Mme SCHIESARO

CONSEIL DEPARTEMENTAL Direction de la Solidarité Départementale

Centre Médico-Social de Bouloc

2 Rue de la Gare 31620 BOULOC

Tél. : 05.34.27.94.94

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Assistante sociale : Mme BOUTRY

Centre Médico-Social de Villemur

15 Avenue du général Leclerc

31340 VILLEMUR SUR TARN

Tél. : 05.61.37.89.90

Responsable : Mme POUECH

MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

**Insertion sociale et professionnelle des
Jeunes de 16 à 25 ans**

Antenne Nord-Est

37 Route de Fronton 31140 AUCAMVILLE

Tél. : 05.61.70.25.40 Fax: 05.61.70.62.10

Mission Locale Haute-Garonne

61 Rue Pierre Cazeneuve BP 2125

31020 TOULOUSE Cedex 2

Tél. : 05.62.72.49.72 Fax : 05.61.13.17.05

C.I.C.A.S.

**Centre d'Information et de Coordination
de l'Action Sociale et des Régimes de
Retraites Complémentaires**

Mairie de Villemur Tél. : 05.61.37.61.20

Les 2ème et 4ème mardis de chaque mois

De 14h à 16h

La mission des C.I.C.A.S. est d'informer sur
l'ensemble des avantages de retraite et
interventions sociales accordées par
les Caisses de Retraites Complémentaires.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Permanence à Fronton

51 Avenue Adrien Escudié

Tél. : 05.61.82.94.50

Tous les jeudis de 9h à 12h

De 9h à 12h

**SERVICE DES SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE POUR LES
PERSONNES AGEES**

Centre Médico-Social de Bouloc

31620 BOULOC

Tél. : 05.34.27.94.94

LES SERVICES SOCIAUX

Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes à Domicile

3 Rue de Rennes 3100 TOULOUSE
Tél. : 05.34.45.06.20

9, rue St Michel à Villemur
08 92 05 32 86 - 06 21 04 18 54

Le département Aide aux Mères et aux Familles

Il s'adresse aux familles avec enfants en bas âge au moment d'une maladie, d'une hospitalisation, d'une grossesse difficile, ...

L'aide apportée se situe au niveau du quotidien ménager, administratif, éducatif, préventif et est accompagné d'un soutien moral et psychologique.

La participation financière familiale varie en fonction des revenus.

Le département Personnes Agées

S'adresse aux retraités à partir de 60 ans et aux personnes malades de moins de 60 ans pour une aide au plan ménager, préparation des repas, accompagnement dans les démarches. La participation financière varie en fonction des revenus.

Le département Emplois Familiaux

L'association est mandataire, c'est-à-dire, qu'un particuliers souhaitant embaucher une employée de maison (ménage, garde d'enfant, de personnes âgées, etc.) lui donne mandat pour assurer à sa place la sélection et le recrutement d'un personnel sérieux et compétent.

L'ACEF

Un vrai service de proximité

Association Cantonale d'Emplois Familiaux du canton de Villemur met à votre disposition (public de tous âges et de toutes conditions : retraités, salariés) une personne qualifiée 24h/24h, 7 jours sur 7.

Elle intervient notamment pour la garde de personnes malades ou handicapées, une aide ponctuelle en cas d'hospitalisation, l'accompagnement de tâches ménagères, la garde d'enfants à domicile.

Contactez-nous

(conseils et estimations gratuits)

MAISON DES ASSOCIATIONS

31340 VILLEMUR SUR TARN

Tél. : 05.61.09.71.30

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h

LE DELEGUE DU MEDIATEUR

7 délégués du médiateur sont à votre service.

Compétences

Différents entre particuliers ou entreprises et administrations.

Pour connaître les heures et les lieux de permanences

Voir page suivante

AVIE

Agir Vers l'Insertion et l'Emploi

Accueil et orientation vers les partenaires adaptés, accompagnement dans la recherche d'emploi, aides aux démarches sociales, administratives, etc., mise en situation de travail rémunéré.

38 Rue du Colonel Caillassou
31340 VILLEMUR SUR TARN

Tél. : 05.61.35.46.91

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

BLANCON Barbara	05.62.79.53.74
DIAS DE CERIO Martine	06.30.70.78.03
DREUX Laëtitia	05.61.82.78.42
ESCANDE Graziella	06.18.15.38.15
GUITARD Véronique	05.61.82.91.06
HOUSIEAUX Martine	05.61.82.93.61
JONES Chantal	06.31.27.92.72
METRAS Marie-Ange	05.62.79.54.99
PAPEGEAY Corinne	05.61.82.48.03
PUJOL Martine	05.61.82.91.15
RAMOS Laura	05.61.82.65.79
RELID Sonia	05.62.79.04.38
SOL Christelle	05.62.79.36.64
TARDINEL Sophie	06.49.86.08.91
TARDIVEL Sophie	06.49.86.08.91

LE CONCILIEUR

UN RECOURS GRATUIT ET FACILE

Les postes de « conciliateur » pour les cantons de Fronton et Villemur sont occupés par :

M. MATHIAS Jean qui se tient à la disposition des gens souhaitant l'appeler ou le rencontrer, tous les **jeudis après-midi** à la maison des vins de Fronton (1er étage) de 14h30 à 16h30

Tél. : **05.61.82.93.81**

M. FOISSAC Pierre tous les **mercredis** à Villemur De 14 h à 17h

Tél. : **05.61.37.61.20**

La mission du conciliateur est assurée bénévolement et n'entraîne par conséquent aucune dépense, ou frais de justice pour ceux qui font appel à lui. Elle consiste à tenter de concilier les gens en conflit ou ayant des difficultés susceptibles de se régler par un rapprochement des points de vue, en économisant ainsi les frais de procès. Le conciliateur peut intervenir dans toutes les affaires : différends de voisinage, nuisances, dommages de construction, problèmes locatifs, etc. Mais le conciliateur n'est pas un magistrat, il ne dispose pas d'un pouvoir de coercition. Le conciliateur ne peut intervenir dans les cas suivants : entre les particuliers et l'administration et concernant l'état des personnes (état-civil, divorces, reconnaissance d'enfant, etc...)

L'Age de Soi : Services à domicile & soutien à la personne
49, rue Jules Bersac 31620 FRONTON Tél : 05.61.82.58.83
06.79.70.45.67 mail : lagedesoi31@orange.fr



AXEO SERVICES (services à la personne)
5 bis, rue du 19 mars 1962 31620 FRONTON Tél 05.34.27.76.70

AIDE ALIMENTAIRE



Le Trèfle à 4 feuilles déménage.
La distribution de colis alimentaires se fera à
Castelnau d'Estrétefonds au
29 grande rue (Taxi Gouzot)
Accès obligatoire au parking par la rue de l'é-
glise (à l'angle du café) puis
1^{ère} à droite (Cantou de Catchi)
Accès obligatoire au local par la grille arrière.

Service CDAD

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne
Point d'accès au droit à FRONTON

Vous souhaitez :

- résoudre un problème d'ordre juridique ou administratif,
- recevoir une information de proximité sur vos droits et devoirs,
- être accompagné dans vos démarches relatives au droit.

Vous pouvez consulter gratuitement un avocat à la permanence du CDAD

Permanences : 51 avenue Adrien Escudier
2^{ème} lundi de chaque mois de 15h à 18h



AIDE AUX PERSONNES AGEES

TELEASSISTANCE

Ce service permet aux personnes âgées abonnées, par un simple geste, d'appeler au secours en cas d'urgence, 24h sur 24.

Il est conçu pour rompre l'isolement et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades.

Bénéficiaires

- personnes âgées de 65 ans et plus
- personnes handicapées à 80% au moins
- personnes présentant un caractère d'isolement spécifique.

Coût gratuit

Le Conseil Départemental rembourse les frais de dossier, l'installation du matériel et le montant de l'abonnement téléphonique.

Renseignements

Auprès du secrétariat de la mairie ou au Conseil Départemental.

AIDE MENAGERE

Prise en charge d'un quota d'heures d'intervention d'aides ménagères employées par un service habilité au titre de l'aide sociale.

Conditions d'attribution

- Être âgé de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) ou être handicapé.
- Avoir des ressources inférieures au plafond d'attribution du minimum vieillesse.

Si le plafond de ressources est dépassé, il est possible de demander cette aide ménagère à la Caisse qui verse la retraite vieillesse.

Pas d'obligation alimentaire.

Formalités

Déposer une demande à la mairie comprenant :

- le formulaire de demande
- les justificatifs de ressources.

Possibilité d'admission d'urgence pour les personnes brusquement privées de leur soutien.

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (l'APA)

Vous pouvez en bénéficier si vous avez 60 ans ou plus, si vous rencontrez des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie, si vous avez besoin de service d'aide à domicile ou d'un établissement adapté. Cette aide, contrairement à la PSD n'est pas soumise à conditions de ressource, mais son montant est calculé en fonction de vos revenus.

L'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession.

Vous pouvez retirer un dossier

A la mairie ou aux services du
Conseil Départemental
1 Boulevard de la Marquette

Tél. : 05.34.33.39.44 ou 05.34.33.39.45



SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Ce service a pour objectif d'éviter à certaines personnes âgées, un départ en Maison de Retraite ou une hospitalisation lors d'une phase aigüe de maladie ou encore de permettre plus rapidement le retour au domicile après un séjour à l'hôpital ou en clinique.

Il assure, sur prescription du médecin de famille, les soins infirmiers et d'hygiène générale : aide au lever, au coucher, au repas, toilette.

Les frais de séjour du service sont pris en charge par la Sécurité Sociale sans conditions de ressources.

Renseignements : Marguerite GASC

Tél. : 05.62.79.95.60

(Maison de Retraite de Villemur)

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Ce service entièrement **gratuit**, fonctionne tous les jours du lundi au vendredi. Un agent de la Communauté de Communes vous transporte, de votre domicile vers des lieux publics pour satisfaire vos besoins personnels :

- Courses (supermarchés, commerces de proximité,...),
- Rendez-vous médicaux (radiologie, ophtalmologie, dentiste, médecin,...),
- Marché de Fronton le jeudi matin,
- Poste, banque, pharmacie, médiathèque, clubs associatifs, cimetière,...



La zone géographique du transport à la demande est limitée au territoire de la Communauté de Communes du Frontonnais. Pour les rendez-vous médicaux spécifiques (ophtalmologie, radiologie,...), cette zone est étendue jusqu'aux communes de Grenade et Villemur Sur Tarn.

Pour tous renseignements et demandes de transport, vous pouvez contacter l'agent de la Communauté de Communes en charge du service sur votre commune :

Communes	Nom de l'agent	Contact
Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc et Gargas	Christiane MERCADIER	06.32.54.38.86
Castelnau d'Estrétefonds et Saint Rustice	Joëlle BOSC	05.34.27.66.40
Cépet, Saint-Sauveur et Vacquiers	Cyril MENDEZ	06.26.65.47.10
Fronton et Villaudric	Jacqueline RINALDI	06.73.37.25.93

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez aussi contacter :

La Communauté de Communes du Frontonnais - Pôle social

51 avenue Adrien Escudier 31620 FRONTON

05 34 27 63 94 / Mail : polesocial@cc-dufrontonnais.fr





POLE SOCIAL - AIDE A LA PERSONNE
Services du portage des repas à domicile
et du transport à la demande



Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Frontonnais gère les services du portage des repas à domicile et du transport à la demande pour les 10 communes membres (Bouloc, Castelnaud d'Estrétefonds, Cépet, Fronton, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-les-Bouloc).

Vous pouvez bénéficier de ces 2 services, si vous avez :

- + 65 ans,
- et/ou êtes handicapé, isolé, atteint d'une maladie invalidante (sortie d'hospitalisation, etc).

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE :

Ce service fonctionne toute l'année, du lundi au vendredi, ainsi que le week-end pour certaines communes. Vous pouvez commander vos repas tous les jours de façon régulière, ou occasionnelle selon vos besoins.

Possibilité de repas sans sel et/ou sans sucre si vous bénéficiez d'un régime spécial adapté. Selon les communes, les repas sont livrés directement à votre domicile soit par un agent de la Communauté de Communes, soit par un fournisseur.



Communes	Fonctionnement	Livreur / contact
Bouloc et Villeneuve-les-Bouloc	Du lundi au vendredi	Christiane MERCADIER 06.32.54.38.86
Castelnaud d'Estrétefonds et Saint-Rustice	Du lundi au samedi + jours fériés (repas du samedi et du jour férié livrés la veille)	Joëlle BOSC 05.34.27.66.40
Cépet	Du lundi au dimanche + jours fériés (repas du week-end livrés le vendredi ; repas du jour férié livrés la veille)	Avenance Elior
Fronton	Du lundi au dimanche + jours fériés (repas du week-end livrés le samedi ; repas du jour férié livrés la veille)	Jacqueline RINALDI 06.73.37.25.93
Gargas	Du lundi au dimanche + jours fériés (repas du week-end livrés le vendredi ; repas du jour férié livrés la veille)	Avenance Elior
Saint-Sauveur et Vacquiers	Du lundi au vendredi (pas de livraison entre Noël et jour de l'an)	Cyril MENDEZ 06.26.65.47.10
Villaudric	Du lundi au samedi + jours fériés (repas du samedi livrés le vendredi ; repas du jour férié livrés la veille)	Jacqueline RINALDI 06 73 37 25 93

Une étude est en cours en vue d'harmoniser ce service sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (fonctionnement du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés, fournisseur et tarification uniques).

Pour tous renseignements et inscription au service, vous pouvez contacter :

- La Communauté de Communes du Frontonnais – Pôle social – 51 avenue Adrien Escudier 31620 FRONTON
05 34 27 63 94 / Mail : polesocial@cc-dufrontonnais.fr
- ou l'agent chargé de la livraison sur votre commune au numéro indiqué ci-dessus.

LE SOUTIEN AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Un service d'accompagnement

pour les demandeurs d'emploi ou les salariés

- ✓ Accompagnement individualisé vers l'emploi
- ✓ Aide à l'élaboration d'un projet professionnel
- ✓ Aide à l'élaboration de CV et lettres de motivation
- ✓ Accompagnement pour toutes les démarches administratives en lien avec l'emploi
- ✓ Orientation vers les partenaires
- ✓ Mise en relation avec les employeurs
- ✓ Consultation des offres d'emploi locales et des offres de Pôle Emploi
- ✓ Information sur la formation professionnelle locale et régionale (dispositifs et financements)
- ✓ Information sur le BAFA et son financement

pour les entreprises et les employeurs

- ✓ Information sur les mesures pour l'emploi, sur les contrats aidés, sur les contrats en alternance, etc.
- ✓ Prise en compte des besoins de l'entreprise et recherche de profils en adéquation
- ✓ Dépôt d'offres locales et mise en relation avec les demandeurs d'emploi



des outils disponibles

- ✓ Ordinateurs en libre accès avec imprimante
- ✓ Points publics Internet
- ✓ Photocopieur

Un centre de documentation



la formation

- ✓ Pourquoi faire une formation ?
- ✓ Quel sont les types de formation, les financements, la rémunération, le déroulement ?

la Validation des Acquis de l'Expérience -VAE-

- ✓ Qu'est-ce que la VAE ?
- ✓ Y ai-je droit ?
- ✓ Quelles sont les étapes jusqu'à la certification ?

la création et la reprise d'activité

- ✓ Pourquoi créer ou reprendre une entreprise ?
- ✓ Quelles sont les étapes pour concrétiser le projet ?
- ✓ Quelles sont les aides financières ?

les métiers et l'environnement économique

- ✓ Quels sont les métiers d'avenir ?
- ✓ Comment évoluer ou me réorienter ?
- ✓ Quelles sont les techniques de recherche d'emploi ?
- ✓ Quelles sont les entreprises du territoire ?



Accueil : 3 rue du Vigé - 31620 Boulou
05.61.82.13.32 ou contact@cc-dufrontonnais.fr
www.cc-dufrontonnais.fr

Les permanences des partenaires



Mission Locale

accueil des jeunes de 16 à 25 ans sur rendez-vous

Fronton : lundi de 9 h à 12 h 30

Castelnau : lundi après-midi et mercredi matin

✓ Contact : Josette CUBAYNES au 05.61.70.25.40

CAP Emploi

accueil des demandeurs d'emploi ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sur rendez-vous

Fronton : lundi après-midi (dans les locaux de Vidéo 34)

Castelnau : mardi après-midi

✓ Contact : 05.63.21.46.00

Cépière Formation

accueil des bénéficiaires du RSA sur rendez-vous

Fronton : mardi de 9 h à 12 h

Castelnau : vendredi de 9 h à 12 h

✓ Contact : 05.34.63.04.03

AVIE - Association Villemurienne d'Insertion par l'Economique

Bouloc : le mardi après-midi de 14 h à 17 h sur rendez-vous

Castelnau : un jeudi après-midi par mois sur rendez-vous

Fronton : rendez-vous sur demande

✓ Contact : Emma CALLEGARI au 05.61.35.46.91

Chambre des Métiers

accueil et conseils pour les artisans et entreprises, création d'entreprise

Fronton : jeudi sur rendez-vous de 9 h à 12 h

✓ Contact : Guy DAIME au 05.61.10.47.11

LA GRATUITE DES TRANSPORTS

Vous êtes demandeur d'emploi ou allocataire du Revenu Solidarité Active (RSA) vous avez droit à la gratuité des transports urbains et à la gratuité « correspondance » sur le réseau Métro-Bus.

L'AIDE SPECIFIQUE DE LA MUNICIPALITE

Le Conseil Municipal a décidé de rendre les photocopies des C.V. et lettres de motivations gratuites pour tous les demandeurs d'emploi de la Commune

à votre disposition

le Bureau Emploi Point Appui Emploi Formation

51 av. Adrien Escudier
31620 Fronton
au 05.61.82.56.57 ou emploi1@cc-dufrontonnais.fr
ou emploi2@cc-dufrontonnais.fr

contact

Céline CATHALA
Valérie ISEPPI - QUIRIN
Doris RAMAYE



Accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
le mercredi de 14 h à 18 h.

Entretiens individuels sur rendez-vous uniquement le mardi et jeudi après-midi

midipirenees.fr



Contacts utiles

Pôle Emploi

12 rue du Pont Vieil
31780 Castelnau
au 39.49
site : www.pole-emploi.fr

Mission Locale

37 route de Fronton
31140 Aucamville
au 05.61.70.25.40 ou mlhg.aucamville@ml31.org
site : www.ml31.org

Maison Commune Emploi Formation

5 chemin du Bois de Saget
31240 Saint-Jean
au 05.34.25.02.29 ou info@mcefnet.fr
site : www.mcef.midipyrenees.fr

Maison des solidarités

2 rue de la Gare
31620 Boulou
au 05.34.27.94.94
site : www.haute-garonne.fr

Maison départementale des personnes handicapées

9 place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse
au 0800.31.01.31
site : www.mdph31.fr

Communauté de communes du Frontonnais - pôle Social

51 av. Adrien Escudier
31620 Fronton
au 05.34.27.63.94 ou pole-social@cc-dufrontonnais.fr

Brûlage à l'air libre des déchets verts. Rappel de la réglementation concernant cette pratique.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique qui ne répond pas aux exigences liées à l'élimination des déchets telles que définies par l'article L 541-2 du code de l'environnement. Elle pose en outre des problèmes notables d'ordre sanitaire, **ce qui justifie qu'elle se trouve interdite dans le cas général (art. 84 du règlement sanitaire départemental).**

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Les riverains disposent des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs des nuisances.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Commune du Frontonnais s'est dotée des services d'un Policier intercommunal qui sera entre-autre chargé de faire respecter cette réglementation.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme **le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets.**

La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

La présente circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.



L'EAU - L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux domestiques

Certaines zones de la communes sont dotées d'un réseau d'assainissement collectif dit « tout à l'égout » Il s'agit principalement des zones AU et U définies par le PLU.

Ce réseau est de type séparatif, c'est-à-dire qu'il ne peut recevoir que des eaux usées domestiques, les eaux pluviales ne peuvent, en aucun cas, être acceptées. Tous les immeubles qui ont un accès au réseau, doivent être obligatoirement raccordés dans un délai de 2 ans à compter de la date de mise en service de l'égout, fixée par Délibération du Conseil Municipal (Art. L33 du Code de la Santé Publique). Le branchement est soumis à une demande adressée au secrétariat de Mairie, et au paiement préalable de la Taxe de Raccordement (T.R.E.).

Se rapporter au règlement et aux tarifs municipaux pour le montant et les modalités de paiement.

Assainissement individuel

Toute installation nouvelle ou à rénover doit faire l'objet d'une demande en mairie.

Le demandeur remet à la mairie ou au SMEA31 le dossier d'assainissement non collectif comprenant :
le formulaire de déclaration, un plan de situation, un plan de masse, une étude de sol et de faisabilité
Les travaux de raccordement sont à la charge des propriétaires et doivent obligatoirement faire l'objet d'un contrôle de conformité avant le rebouchage des tranchées.

Le S.M.E.A. est chargé de ce contrôle.

CARTES de TRANSPORT PERSONNES AGEES

Carte Pastel

Conditions pour en bénéficier : être âgé de plus de 65 elle permet de prendre les bus urbains toulousains et le métro. La carte est valable un an et permet de voyager sur les lignes urbaines de façon illimitée. Elle est ensuite rechargeable dans les Points Contacts Tisséo.

Espace Conseil Arènes : station métro Arènes du lundi au vendredi de 9 à 18h et le samedi de 10 à 18h

Espace Conseil Occitane : Place Occitane, station Jean Jaurès, du lundi au vendredi de 9 à 18h

Munissez-vous d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente et d'un justificatif de domicile.

TARIFS : pour une 1ère demande 10,00 € création carte 8,00 € d'abonnement annuel
Infos : Tisséo information au 05.62.11.26.11
<http://www.tisseo.fr>

Carte pour transport personnes âgées (SITPA)

La commune de VILLAUDRIC adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées . A ce titre, et si vous avez 65 ans et plus, vous pouvez voyager moins cher dans tout le département de la Haute-Garonne grâce à la carte de circulation qui vous donne droit à 35 % de réduction, ou avec des bons gratuits dans la limite de 24 trajets par an soit 12 allers-retours. Ces bons gratuits vous permettront de prendre les bus interurbains Arc-en-ciel de l'agglomération toulousaine ainsi que les trains dans le département.

Infos : accueil de la Mairie ou appelez au 0800.511.883 (N° vert, appel gratuit)

Pour en bénéficier : être domicilié à VILLAUDRIC et avoir 65 ans.

RESEAU ARC-EN-CIEL

Un certain nombre de lignes de bus desservent Villaudric.
Ligne 51 de Villemur à la Gare routière.
Ligne 75 de Buzet au lycée de Fronton.
Ligne Hop de Villemur à Borderouge.

Les fiches horaires sont disponibles à la Mairie

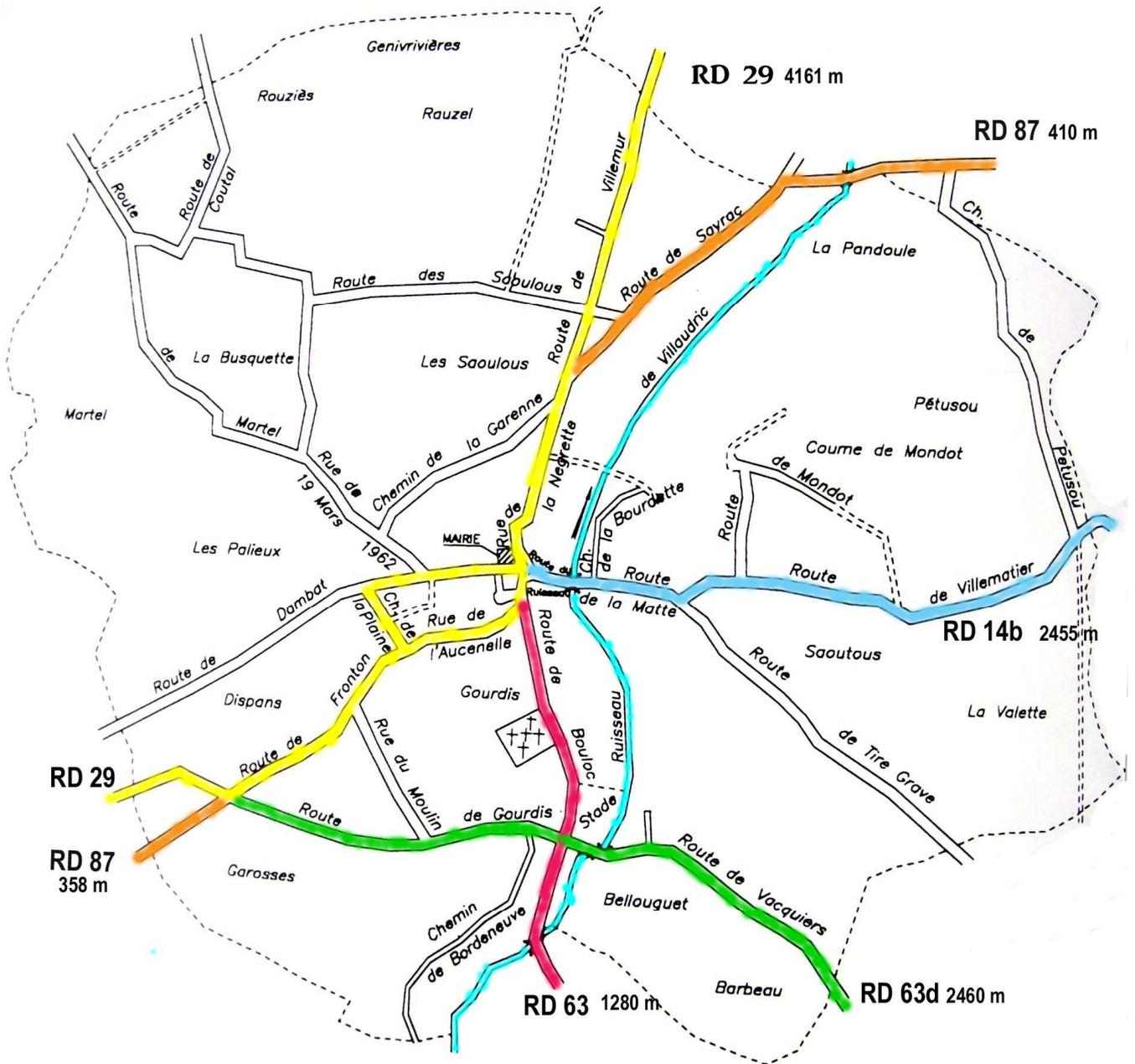


Pour tout renseignement

**Point information - Biletterie à la Gare routière de
Toulouse-voyageurs : 68-70, boulevard Pierre Sémard**

**31500 TOULOUSE
n° Vert 0 800 511 883**

**Ou au 05 61 61 67 67
Infos.clients@rdt31.fr**



ROUTES DEPARTEMENTALES DE DEUXIEME ET TROISIEME CATEGORIES 12.797 m

